



## COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **VENDREDI 20 JUIN 2014 (18 h 00)**  
En Mairie (Salle Montgolfier)

Nombre de membres	: 33
En exercice	: 33
Présents	: 24
Votants	: 31
Convocation et affichage du	: 13 juin 2014
Président de séance	: M. Olivier DUSSOPT, Maire
Secrétaire de séance	: Mme Aïda BOYER, 5ème Adjointe

### Étaient présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER - M. Daniel MISERY - Mme Annie CHAREYRE - M. Denis LACOMBE - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - Mme Michèle DEYGAS - Mme Murielle REY - Mme Isabelle FRANÇOIS.

### Étaient absents et excusés :

M. Jean-Pierre VALETTE (Pouvoir à Mme SCHERER) - M. François CHAUVIN (Pouvoir à Mme GARDIER) - Mme Danielle MAGAND (Pouvoir à Mme MICHEL) - M. Alain GEBELIN (Pouvoir à Mme COSTE) - M. Anthony LAURENT (Pouvoir à Mme BAYON) - M. Claude FAURE (Pouvoir à Mme REY) - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Patrice FRAPPAT - M. Eric PLAGNAT (Pouvoir à Mme DEYGAS).

### Au cours de cette séance, Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire a :

**INFORMÉ** le Conseil Municipal que le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a convoqué également les conseils municipaux en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants.

**PRÉCISÉ** que dans le cadre du renouvellement partiel des Sénateurs et conformément à l'article R131 du Code Electoral, l'arrêté préfectoral n° 2014-157-0003 du 06 juin 2014 fixant pour chaque commune du Département de l'Ardèche, le nombre des délégués titulaires et suppléants à élire pour les élections sénatoriales et le mode de scrutin applicable a été transmis en annexe de la présente délibération à l'ensemble du Conseil Municipal.

**INDIQUÉ** par ailleurs, qu'en application des règles relatives aux désignations des délégués en vue des élections sénatoriales, les titulaires d'un mandat de délégué de droit au titre de Conseiller Municipal et titulaires d'une voix au titre d'un autre mandat, doivent désigner des remplaçants qui voteront en leur lieu et place le dimanche 28 septembre 2014.

Cette disposition concerne trois membres du Conseil Municipal :

- ➔ Monsieur Denis LACOMBE, Conseiller Général a désigné comme remplaçant, Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE,
- ➔ Monsieur Simon PLENET, Conseiller Général a désigné comme remplaçant, Madame Marie-Paule TOURNAYRE,
- ➔ Monsieur Olivier DUSSOPT, indique que lui-même, en sa qualité de Député a également présenté son remplaçant, Monsieur Christophe FRANÇOIS.

**AJOUTÉ** que conformément au Code Electoral, les déclarations de remplacement ont été effectuées auprès de la Préfecture de l'Ardèche.

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le Bureau A ÉTÉ CONSTITUÉ de :

<b>Président</b>	M. Olivier DUSSOPT
<b>De deux doyens (présents) de l'assemblée</b>	M. Daniel MISERY Mme Annie CHAREYRE
<b>De deux benjamins (présents) de l'assemblée</b>	Mme Cyrielle BAYON M. Frédéric FRAYSSE
<b>D'un secrétaire</b>	Mme Aïda BOYER

Monsieur Olivier DUSSOPT, Président, A DONNÉ LECTURE :

- ➔ des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs,

- de l'arrêté préfectoral n° 2014-157-0003 du 06 juin 2014 fixant pour chaque commune du Département de l'Ardèche, le nombre des délégués titulaires et suppléants à élire pour les élections sénatoriales et le mode de scrutin applicable.

**INDIQUÉ AVOIR RÉCEPTIONNÉ 3** listes de candidats :

- Présentée par lui-même intitulée « **ANNONAY AVANCE** »  
→ Présentée par M. Claude FAURE intitulée « **ANNONAY EN MOUVEMENT** »  
→ Présentée par Mme Isabelle FRANÇOIS intitulée « **ANNONAY POUR TOUS** »

**PRÉCISÉ** qu'il revient aux élus présents, d'indiquer sur la déclaration de choix, le nom de la liste à laquelle ils souhaitent être rattachés et de signer ledit document.

**INVITÉ** le Conseil Municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de 09 suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ANNONAY,  
VU le Code Electoral, articles L.283 et suivants,  
VU le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-157-0003 du 06 juin 2014 fixant pour chaque commune du Département de l'Ardèche, le nombre des délégués titulaires et suppléants à élire pour les élections sénatoriales et le mode de scrutin applicable et annexé à la présente délibération,

A 18 heures 25 mn, après collecte des bulletins de vote puis dépouillement du scrutin par les membres du Bureau, **A PROCÉDÉ** à la désignation des suppléants des délégués du Conseil Municipal pour les Elections Sénatoriales.

Le résultat de cette élection donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
→ Nombre de votants : 31  
→ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
→ Nombre de votes blancs : 0  
→ Nombre de suffrages exprimés : 31

#### Détermination du quotient électoral pour les suppléants

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire.

Le quotient obtenu est ressorti à 3.66.

- Liste « **ANNONAY AVANCE** » obtient : 26 voix, soit 8 sièges
- Liste « **ANNONAY EN MOUVEMENT** » obtient : 4 voix, soit 1 siège
- Liste « **ANNONAY POUR TOUS** » obtient : 1 voix, soit 0 siège

Sont donc désignés en qualité de suppléants :

#### Pour la liste « ANNONAY AVANCE »

Nom	Prénom
SCHERER	Odette
UNLU	Lokman
BASINI	Nadine
DIAFERIA	Roland
DACHIS	Annie
CHAMBAUD	Antoine
DECORME	Aline
SAIGNE	Patrick

#### Pour la liste « ANNONAY EN MOUVEMENT »

Nom	Prénom
COUZON	Nadège

La liste des Conseillers Municipaux délégués de droit et le cas échéant leurs remplaçants, est établie comme suit :

Prénom/Nom		Liste choisie	
M.	Olivier	DUSSOPT ou son remplaçant	ANNONAY AVANCE
Mme	Antoinette	SCHERER	ANNONAY AVANCE
M.	Michel	SEVENIER	ANNONAY AVANCE
Mme	Eliane	COSTE	ANNONAY AVANCE
M.	Jean-Pierre	VALETTE	ANNONAY AVANCE
Mme	Aïda	BOYER	ANNONAY AVANCE
M.	François	CHAUVIN	ANNONAY AVANCE
Mme	Danielle	MAGAND	ANNONAY AVANCE
M.	Thierry	CHAPIGNAC	ANNONAY AVANCE
Mme	Juanita	GARDIER	ANNONAY AVANCE
M.	Daniel	MISERY	ANNONAY AVANCE
Mme	Annie	CHAREYRE	ANNONAY AVANCE
M.	Denis	LACOMBE ou son remplaçant	ANNONAY AVANCE
M.	Alain	GEBELIN	ANNONAY AVANCE
M.	Patrick	LARGERON	ANNONAY AVANCE
Mme	Marie-Claire	MICHEL	ANNONAY AVANCE
Mme	Edith	MANTELIN	ANNONAY AVANCE
Mme	Valérie	LEGENDARME	ANNONAY AVANCE
Mme	Gracinda	HERNANDEZ	ANNONAY AVANCE
Mme	Stéphanie	BARBATO	ANNONAY AVANCE
M.	Matthieu	CABANTOUS	ANNONAY AVANCE
M.	Simon	PLENET ou sa remplaçante	ANNONAY AVANCE
Mme	Julia	FOLTRAN	ANNONAY AVANCE
Mme	Cyrielle	BAYON	ANNONAY AVANCE
M.	Frédéric	FRAYSSE	ANNONAY AVANCE
M.	Anthony	LAURENT	ANNONAY AVANCE
M.	Claude	FAURE	ANNONAY EN MOUVEMENT
Mme	Michèle	DEYGAS	ANNONAY EN MOUVEMENT
Mme	Murielle	REY	ANNONAY EN MOUVEMENT
M.	Marc-Antoine	QUENETTE	ANNONAY EN MOUVEMENT
M.	Eric	PLAGNAT	ANNONAY EN MOUVEMENT
Mme	Isabelle	FRANÇOIS	ANNONAY POUR TOUS
M.	Patrice	FRAPPAT	ANNONAY A GAUCHE

A PRECISE que ces résultats ont été communiqués dans la soirée, pour information et validation à la Préfecture de l'Ardèche. Les suppléants désignés seront dûment informés de leur rôle de suppléant et des conditions dans lesquelles ils pourraient être amenés à participer aux élections sénatoriales.

**Le scrutin est clos à 18 h 25 mn.**

Fait à ANNONAY, le 23 juin 2014  
 Pour extrait certifié conforme au registre  
 des délibérations du Conseil Municipal  
 Le Maire,  
 Olivier DUSSOPT



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité  
 Affiché le 23 juin 2014 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales